



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés:

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 25

Pour : 23

Contre : 1

Abstention : 1

5 – COLLECTION DU MUSÉE MILITAIRE - ACTE DE RENONCIATION DE LA DONATION - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Par délibération du 7 juin 1999, le conseil municipal a autorisé M le Maire à signer l'acte de donation de la collection militaire appartenant à la Société des Amis du Musée Militaire de Bordeaux.

Il s'agissait d'une collection de divers biens et objets mobiliers militaires (iconographie, uniformes, armes, figurines, insignes, peintures, drapeaux, ...).

La contrepartie de cette donation était la création d'un musée militaire dans le Pavillon de la Place situé dans la Citadelle.

Ce musée n'a jamais été réalisé et la collection est aujourd'hui stockée dans la base militaire de SAINT ASTIER.

La ville de Blaye a été sollicitée par les services de l'Armée de Terre qui souhaite récupérer cette collection afin de la valoriser au sein de ses musées.

Au préalable, il s'avère nécessaire de signer un acte notarié dans lequel la Société des Amis du Musée Militaire de Bordeaux, donateur, déclare renoncer à toutes les charges et conditions stipulées dans l'acte de donation.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer cet acte et tous les documents y afférents.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 10 mars 2022 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/22

Pour le Maire empêché,

Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20220322-67756A-DE-1-1

Madame Béatrice SARRAUTE

